

# *Le comparatisme en histoire*

## *Rappels historiographiques et approches méthodologiques*

Élise JULIEN

---

La tendance à la comparaison est une pratique intellectuelle à la fois archaïque et universelle, au principe de toute analyse : on comprend d'autant mieux un objet qu'on le confronte à d'autres objets analogues ou différents. Le comparatisme va cependant au-delà de ce constat : il consiste à placer la comparaison au cœur de l'analyse. C'est ce que l'on se propose de faire ici pour ce qui relève du domaine de l'histoire. Cette démarche mérite d'être située dans le contexte de l'évolution récente de la discipline historique, afin de pouvoir saisir les sens qui lui ont été attribués. Au-delà de ce bilan historiographique, le comparatisme engage l'historien à s'interroger sur les conditions, les moyens, les échelles et les buts des comparaisons opérées en histoire.

Notons d'emblée que la comparaison historique est le plus souvent comprise comme s'exerçant entre deux ou plusieurs nations, ou du moins de part et d'autre d'une ou de plusieurs frontières<sup>1</sup>. Une définition plus large est retenue ici : la comparaison peut s'exercer entre des cultures différentes ou au sein d'une même culture, pour déceler alors des ruptures essentielles et mettre ainsi en évidence des problématiques propres à cette culture. Ces deux démarches ont de nombreux points communs, notamment la conscience de l'utilité de la comparaison et le refus de réduire un changement constaté à une évolution banalement explicable par des concepts opératoires forgés dans un contexte précisément situé, dont on voudrait faire un modèle universel.

---

1. H. KAELBLE, *Der historische Vergleich. Eine Einführung zum 19. und 20. Jahrhundert*, Francfort, 1999, p. 17-19.

*Des pères fondateurs aux pratiques actuelles :  
les sens de la comparaison historique*

Le comparatisme peut sembler aujourd'hui avoir cause gagnée, puisqu'il est revendiqué depuis plus d'un siècle. Cependant, si l'approche comparative possède déjà une longue histoire dans les sciences sociales, son développement en histoire ne s'est pas fait pour autant sans heurts ni confrontations.

Pour ne remonter qu'au XIX<sup>e</sup> siècle, les historiens positivistes ont cherché la vérité historique dans l'agencement de causes singulières débouchant sur l'élaboration de faits uniques. Ce qui est un refus de l'idée de loi historique s'accompagne d'autres refus : celui des abstractions sociologiques en général, qui semblent faire fi des phénomènes empiriquement observés, et de la comparaison en particulier<sup>2</sup>. Sous l'influence des sciences sociales, le comparatisme s'affirme alors en bousculant l'histoire traditionnelle. C'est ainsi qu'il y a plus de cent ans a lieu la première polémique fameuse marquant le développement de l'histoire comparée : dans le débat qui l'oppose à Charles Seignobos, François Simiand considère que le refus de « l'histoire historisante » de recourir au comparatisme prouve combien la démarche de cette dernière est peu scientifique. Une véritable histoire, c'est-à-dire une histoire qui relève de la science sociale ne saurait être que comparative<sup>3</sup>. C'est donc sous la pression des nouvelles sciences de l'homme que l'histoire comparée trouve droit de cité. Cette démarche comparative doit permettre à l'historien de surmonter l'écueil de la fascination pour l'individuel et le particulier. En réalité, elle représente souvent la première étape d'une histoire totalisante et d'une vision des sociétés humaines globalement orientée<sup>4</sup>. Le comparatisme en histoire bute alors sur une aporie : son extension tend à l'appauvrissement du réel qui est inséré dans des catégories préétablies.

Une autre perspective consiste à voir dans le comparatisme moins l'instrument d'une hypothétique histoire universelle qu'un outil à la valeur heuristique sans égale<sup>5</sup>. Max Weber cherche ainsi à dégager, par le détour d'une comparaison à grande échelle, la spécificité des sociétés occidentales

2. M. AYMARD, « Histoire et comparaison », dans *Marc Bloch aujourd'hui, histoire comparée et sciences sociales*, H. ATSMAN, A. BURGUIÈRE dir., Paris, 1990, p. 271-278.

3. F. SIMIAND, « Méthode historique et science sociale », *Revue de synthèse historique*, 1903. Réédité dans ID., *Méthode historique et sciences sociales*, choix et présentation de M. CEDRONIO, Paris, 1987, p. 113-169.

4. Cette vision est prégnante dans les « histoires universelles », les œuvres qui s'intéressent au destin des civilisations : O. SPENGLER, *Der Untergang des Abendlandes*, Munich, 1923 ; A. TOYNBEE, *A Study of History*, Oxford, 1937-1954.

5. O. DUMOULIN, « Comparée (Histoire) », dans *Dictionnaire des sciences historiques*, A. BURGUIÈRE dir., Paris, 1986, p. 151-152.

modernes et les facteurs qui l'ont produite. C'est une évolution en ce sens que connaît l'histoire francophone dans les années 1920. Pour n'en citer que les plus illustres acteurs, Henri Pirenne épouse ouvertement la cause comparatiste en 1923<sup>6</sup>, et Marc Bloch se fait le partisan en 1928 d'une « histoire comparée des sociétés européennes »<sup>7</sup>. Ce dernier, en s'inspirant de la linguistique comparée, distingue deux types d'histoire comparée<sup>8</sup>. Le premier est un comparatisme à longue portée, qui consiste à choisir quelques phénomènes paraissant analogues dans des sociétés séparées dans le temps et dans l'espace, de telle manière qu'elles ne peuvent s'influencer mutuellement. Le second est un comparatisme de portée plus réduite, qui entreprend l'étude parallèle de sociétés proches, ayant connu des évolutions de même sens, influencées les unes par les autres, soumises à l'action des mêmes grandes causes. Alors que la méthode comparative à longue portée aurait tendance à postuler « l'unité fondamentale de l'esprit humain », c'est la deuxième voie, « à l'horizon plus limité », que Marc Bloch juge la plus rigoureuse du point de vue scientifique. De ce comparatisme, il attend la découverte de phénomènes peu visibles, la vérification d'hypothèses par élargissement du champ d'études, l'élaboration de concepts transversaux. Dans ce processus, les différences trouvent place au même titre que les ressemblances.

Malgré ces perspectives prometteuses, la démarche ne reçoit pas immédiatement d'écho chez les historiens. Elle ne prend véritablement corps qu'après la Seconde Guerre mondiale, avec l'avènement de la deuxième génération des *Annales* en France et le développement d'une nouvelle histoire largement économique et sociale fondée sur la longue durée. Ceux qui font cette histoire de l'économie et du social, dont les conceptions sont souvent empreintes de marxisme, défendent alors un projet d'histoire universelle et totalisante. Les problématiques de l'histoire quantitative ou sérielle ne peuvent en outre se construire et s'interpréter que par comparaison. Ces problématiques sont ensuite étendues au domaine de la culture à la fin des années soixante, sous l'influence grandissante de l'ethnologie structuraliste. À partir des années soixante-dix et plus encore quatre-vingt, l'histoire sociale comparative connaît, dans une perspective

6. H. PIRENNE, « De la méthode comparative en histoire », dans *Compte rendu du V<sup>e</sup> Congrès international des science historiques*, Bruxelles, 1923, p. 19-23.

7. M. BLOCH, « Pour une histoire comparée des sociétés européennes », *Revue de synthèse historique*, décembre 1928. Réédité dans *Mélanges historiques*, Paris, 1963, vol. 1, p. 16-40 et dans *Histoire et historiens*, Paris, 1995, p. 94-123.

8. Outre l'article cité de Marc Bloch, voir à ce sujet : A. GIEYSZTOR, « Le comparatisme en histoire. Présentation », et L. VALENSI, « Retour d'Orient. De quelques usages du comparatisme en histoire », dans *Marc Bloch aujourd'hui, histoire comparée et sciences sociales*, H. ATSMAN, A. BURGUIÈRE dir., Paris, 1990, p. 255-258 et p. 307-316.

désormais moins globalisante, un développement marqué<sup>9</sup>. Tous les domaines de l'histoire s'avèrent aujourd'hui susceptibles de faire l'objet d'une histoire comparée.

Cependant, la démarche comparative n'a plus tout à fait le même sens qu'au début du siècle. Elle apparaît désormais comme un outil privilégié d'interrogation de la démarche historique, utile au progrès même de la recherche. Son intérêt est certes toujours heuristique : elle doit venir compenser l'absence de procédures d'expérimentation en sciences humaines<sup>10</sup>. Entendue ainsi, elle permet, dans le cadre d'une procédure déductive, de vérifier la pertinence d'explications ou de théories antérieures. Mais la comparaison peut être également utilisée de manière inductive, l'étude parallèle d'un certain nombre de cas permettant de fournir une explication générale à des phénomènes qui s'observent dans des espaces différents. Dans l'ensemble, les grandes comparaisons diachroniques et universelles se sont cependant raréfiées et l'histoire vise aujourd'hui beaucoup moins à établir des lois comme l'auraient souhaité les durkheimiens<sup>11</sup>. Enfin, outre la mise en évidence de caractéristiques communes permettant la vérification d'explications et la formulation de modèles, la comparaison sert aussi à l'affirmation de particularismes. La recherche des contrastes fait ainsi apparaître des spécificités<sup>12</sup>.

Si la comparaison constitue un moyen de renouveler des approches historiques, sa force réside aussi, et peut-être surtout, dans sa capacité d'interroger la démarche même de l'historien. Ce potentiel critique doit servir à remettre en question les certitudes en tous genres et à s'émanciper des habitudes héritées de chaque tradition historiographique<sup>13</sup>. L'historien est amené à interroger les décalages entre les historiographies, les sources, les catégories employées, les échelles mises en œuvre, etc. La comparaison devient un moyen de croiser des problématiques auxquelles il n'aurait pas pensé en restant attaché à un seul cas.

9. H. KAEUBLE, « La recherche européenne en histoire sociale comparative (XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle) », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 106-107 (mars 1995), p. 67-79.

10. Cette idée avait déjà été formulée par Émile Durkheim à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. É. DURKHEIM, *Les Règles de la méthode sociologique*, 1895, réédition Paris, 1981.

11. Marcel Detienne regrette cette frilosité des historiens, par opposition aux anthropologues, dans un récent ouvrage : M. DETIENNE, *Comparer l'incomparable*, Paris, 2000.

12. Pour ces aspects de l'usage du comparatisme en histoire, voir notamment T. SCOKPOL, M. SOMERS, « The Uses of Comparative History in Macrosocial Inquiry », *Comparative Studies in Society and History*, 2 (1980), p. 174-197.

13. Christophe Charle souligne ainsi son usage critique : « La comparaison a pour vertu de relativiser ce qui, au sein d'un seul espace national, paraît trop aller de soi ». C. CHARLE, *Les Intellectuels en Europe au XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, 1996, p. 30.

Malgré l'essor des études utilisant la comparaison, celle-ci passe pour le point faible de la pratique historique. Dans l'ensemble en effet, l'appel à la comparaison a été peu suivi d'effet, particulièrement en France<sup>14</sup>. Cette timidité dans l'approche comparative tient à la difficulté de résoudre un certain nombre de dilemmes théoriques propres au comparatisme. On voit ainsi s'opposer une démarche « généralisante », à la recherche d'invariants ou même d'universaux, et une démarche « différentielle » qui met l'accent sur les singularités pour construire taxinomies et typologies. Une alternative plus globale oppose, d'une part, l'approche macro-analytique, chère aux économistes et aux sociologues et parfois aux historiens, tel Fernand Braudel dans *La Méditerranée* ; d'autre part, l'approche micro-analytique de petites unités spatiales et de groupes humains individualisés.

Le petit nombre des études comparatives tient également aux difficultés liées à la pratique de l'histoire comparée. Le travail collectif, à même de résoudre un certain nombre de ces difficultés, est limité par le manque de structures institutionnelles adéquates et par un écho insuffisant chez les historiens dont il heurte trop souvent les habitudes de travail. Plus généralement, le faible développement des études comparatives résulte de ce paradoxe, pour une démarche qui se présente comme par nature théorique et méthodologique, qu'il n'existe pas de méthode comparative en soi. Poser la question des conditions pratiques de l'exercice n'a donc en aucun cas pour ambition de prescrire des règles de méthode pour la comparaison.

### *Approches méthodologiques : les moyens de la comparaison historique*

Si chaque étude comparative doit s'inventer des règles de procédure empiriques, elle se trouve néanmoins placée devant une série de problèmes récurrents, auxquels elle doit répondre par autant de choix qui orientent la recherche et délimitent le type et le niveau d'analyse.

En premier lieu, une étude comparative se rapporte presque toujours à plusieurs historiographies. Leur connaissance est un préalable à la formulation d'une problématique comparative, sans lequel le danger est de se fonder sur des hypothèses qui peuvent sembler brillantes, mais qui risquent de s'avérer inopérantes. Cette connaissance a assurément un coût : il faut se déplacer, se familiariser avec des débats, des concepts et des arguments nouveaux, maîtriser une ou plusieurs langues étrangères. Outre qu'il représente une charge de travail accrue, le décalage des historiographies

---

14. N. GREEN, « L'histoire comparative et le champ des études migratoires », *Annales ESC*, 6 (nov.-déc. 1990), p. 1335-1350 ; et H.-G. HAUPT, « Schwierige Öffnung nach außen : die international vergleichende Geschichtswissenschaft in Frankreich », dans *Geschichte und Vergleich, Ansätze und Ergebnisse international vergleichender Geschichtsschreibung*, H.-G. HAUPT, J. KOCKA dir., Francfort, 1996, p. 77-90.

redouble aussi les doutes et les incertitudes. Le passé est découpé autrement, les questions posées ne sont pas les mêmes ou, lorsque c'est le cas, les réponses apportées sont différentes. Face à ces discordances, on est contraint de multiplier les questionnements, ce qui peut être utile pour éviter de présupposer les conclusions du travail. Suspendu entre deux ou plusieurs mondes, on ne peut en tout cas se contenter d'une seule veine historiographique et méthodologique ; il faut inventer.

La question se pose ensuite de la définition de l'objet ou des objets étudiés, parce qu'une même notion n'a pas toujours la même fonction ni le même sens à deux endroits différents. On se doit d'être particulièrement attentif aux cas apparemment semblables et qui ne le sont pas, pour échapper autant que possible aux pièges du nominalisme et à une comparaison fondée sur des équivalences linguistiques dont la pertinence n'est pas certaine. C'est ce que fait Adrien Poncin dans la réflexion qu'il propose sur la notion d'esclavage et la possibilité de comparer des sociétés esclavagistes entre elles. À l'inverse, des phénomènes ou des institutions peuvent présenter des similitudes sans porter la même dénomination. Il n'en reste pas moins que l'objet de la recherche est, à des degrés divers, construit. Bernhard Struck le rappelle utilement quand il revendique, dans sa communication, l'abstraction d'une France sans Paris pour aboutir à une mise en regard convenable de ce pays avec la Pologne.

À ce problème de correspondance vient souvent s'ajouter la délicate question de la traduction et de la transcription d'une langue à l'autre. La critique a été formulée à l'encontre du comparatisme international : la terminologie employée ne serait souvent qu'un compromis bâtard entre le vocabulaire de deux pays. Sous cette forme, la comparaison peut alors s'avérer décevante. Pourtant, elle engage à ce que le doute s'insinue dans les objets mêmes qui sont au centre de l'étude, amenant au renouvellement du regard porté sur eux et à leur redéfinition éventuelle. La comparaison, si elle n'aboutit pas au résultat escompté, invite à retourner en amont, à la formation des catégories que l'on emploie. On est finalement poussé à la rigueur, en choisissant des objets par équivalence fonctionnelle et non pas uniquement sur des critères de proximité nominale.

Une autre question méthodologique concerne la pertinence du cadre retenu. La comparaison se pratique généralement entre deux pays et c'est souvent à cette condition que la démarche est perçue comme authentiquement comparative, même si ce n'est pas le parti qui est pris ici. Le cadre national n'a rien de fortuit : il est hérité du phénomène national du XIX<sup>e</sup> siècle et vaut particulièrement pour l'histoire contemporaine. Mais le cadre national posé comme un préalable peut devenir une contrainte étouffante qui tend à masquer d'autres angles d'approche et d'autres échelles

possibles de la comparaison. Le comparatisme est cependant toujours associé étroitement aux évolutions propres de la recherche historique. Après les comparaisons à très grande échelle, en vogue dans les années cinquante et soixante, ébauchant de grandes typologies de processus, les réflexions récentes sur la micro-histoire ont utilement conduit à repenser la fonction même de la démarche comparative. Une histoire très locale peut aussi être la bonne échelle d'analyse. Le comparatisme à ce niveau, utilisé à bon escient et en profondeur, est utile pour éviter l'enfermement monographique : dans sa communication, Nathalie Verpeaux le montre à propos des abbayes de femmes d'Autun au Moyen Âge.

La réflexion sur le cadre retenu pose par ailleurs la question des limites temporelles. Quand un événement commun se produit dans les sociétés considérées, quand une institution commune est créée, la réponse ne pose pas de problème. Dans le cas de ma contribution, la Première Guerre mondiale s'impose aux sociétés allemande et française. Dans d'autres cas, un décalage temporel peut avoir davantage de sens. On peut comparer des phénomènes ou des processus à des époques totalement différentes, ce qui fait également partie du répertoire de la comparaison<sup>15</sup>. De ce point de vue, la recherche d'Adrien Poncin sur l'esclavage dans la Rome antique et le Nouveau Monde offre un cas de diachronie radicale.

La recherche comparative butte également sur l'hétérogénéité des sources. Ce sont d'abord leurs systèmes de classement qui varient. Isabelle Flahault-Domergue relève ainsi la difficulté à obtenir le même type de renseignements sur des images conservées par des institutions différentes. On prend alors concrètement conscience qu'elles sont l'objet d'une construction historique. Par ailleurs, certaines sources commodes en un lieu n'ont pas d'équivalent en d'autres, ce qui conduit à déplacer les interrogations ou à faire usage différemment de sources traditionnellement utilisées à d'autres fins. Même à une échelle très petite, là où la difficulté pourrait être moins grande, Nathalie Verpeaux est par exemple continuellement confrontée à des lacunes dans chacun des corpus regardé au miroir de l'autre. Il faut enfin toujours se demander si les différences constatées à l'issue d'une comparaison ne sont pas seulement un effet de cette inégalité des sources.

Mais la difficulté peut-être la plus fondamentale est celle de l'élaboration d'un questionnaire transversal aux sociétés, aux cultures et aux espaces considérés qui, sans trahir leurs spécificités, permette de rendre compréhensibles leurs différences, leurs convergences, leurs influences. C'est

---

15. Parmi des exemples célèbres : M. WEBER, « Die Stadt », *Archiv für Sozialwissenschaft und Sozialpolitik*, 47 (1921) ; C. TILLY, *European Revolutions 1492-1992*, Oxford, 1993.

le seul moyen pour dépasser les décalages socio-historiques entre les terrains étudiés et pour proposer des hypothèses explicatives qui ne soient pas seulement tautologiques ou renvoyant à des différences culturelles irréductibles. C'est dire que l'on ne peut s'en tenir à une grille établie *a priori* et élaborée à partir d'un plus petit dénominateur commun. Il s'agit au contraire d'explorer l'histoire à partir du questionnaire – le plus souvent refusé car considéré comme inadéquat puisque spécifique – des autres pays.

Les objections de fond au comparatisme portent néanmoins la plupart du temps sur cette grille commune. Fréquentes sont les tentatives visant à mettre en rapport deux mondes complètement différents pour constater, en fin de compte, qu'ils le sont en effet. Bien souvent aussi, l'un des termes de la comparaison est celui auquel s'identifie l'historien tandis que l'autre reste en position d'alternative figée et choisie pour des besoins d'illustration. Face à ce comparatisme malhabile, le débat s'est instauré, notamment autour des réserves exprimées par Michel Espagne sur « les limites du comparatisme » en histoire culturelle<sup>16</sup>. Cet auteur constate que les opérations de comparaison s'effectuent toujours d'un point de vue national, ce qui les empêche d'élaborer de véritables outils comparatifs. Le *tertium comparationis*, la médiation qu'implique toute comparaison, ne serait le plus souvent que la projection sur l'autre d'un point de vue strictement national. On aurait en outre tendance, à travers la comparaison, à conforter les clivages nationaux, à pétrifier les oppositions, sans voir les interférences et les dynamiques qui peuvent se produire. Pour corriger le comparatisme en histoire culturelle, Michel Espagne défend la théorie des transferts culturels, qui s'appuie sur une problématique en termes de rapports directs et de liens dynamiques, souvent sous-jacents ou masqués, qu'il s'agit d'explorer<sup>17</sup>.

En pointant les fausses évidences de l'histoire comparative – sur un terrain où cela est le plus facile à démontrer : celui de la littérature, des réalités intellectuelles –, Michel Espagne rappelle que l'histoire comparative doit aussi réfléchir à ses faiblesses. La réponse aux défis qui lui sont lancés est sans doute une forme de rigueur, qui consiste à dépasser l'usage d'une grille d'analyse unique. On est amené à en imaginer plusieurs et à les tester successivement, pour continuer de poser dans un autre contexte les questions qui n'y sont pas posées et essayer de construire des concepts réellement transversaux. La vertu d'une démarche d'histoire comparée est encore une fois de remettre en cause les délimitations *a priori* ou formalistes.

16. M. ESPAGNE, « Sur les limites du comparatisme en histoire culturelle », *Genèses*, 17 (septembre 1994), p. 112-121.

17. Les doctorants de l'Université Paris I ont organisé une séance autour de ces notions, « Les transferts culturels », dans *Hypothèses 2002. Travaux de l'École doctorale d'Histoire de l'Université Paris I Panthéon-Sorbonne*, Paris, 2003, p. 151-218.



Si elle se fait de manière rigoureuse et nuancée, on peut être assuré que la comparaison reste pertinente.

Le comparatisme est incitation à la théorie – il impose de définir ou de reconnaître un certain nombre de modèles globaux de la comparaison –, en même temps qu'incitation à la méthodologie – il s'agit de déterminer les conditions et les critères de son champ d'application. Cette démarche s'avère être un garde-fou précieux, qui permet de déjouer le piège des fausses similitudes ou des fausses ressemblances, à condition de le manier prudemment pour éviter autant que possible de créer des antithèses simplistes.

### *Une palette de cas parmi les thèses d'histoire de Paris I*

S'il s'agit bien ici de dresser un « état de la question », celui-ci ne prétend en aucun cas à l'exhaustivité. Cette séance voudrait davantage réamorcer une réflexion ou relancer une pratique que nous jugeons utile et parfois nécessaire. Puisque l'on ne peut proposer une méthode comparative en soi, nous voici conduits, sinon réduits, à constater l'étonnante diversité des pratiques de comparaison, et à proposer un échantillon qui procède par touches impressionnistes. Nous espérons ainsi engager une réflexion qui ne pourra qu'être plurielle tant l'idée même de la comparaison suggère de pistes multiples.

Adrien Poncin ouvrira la séance avec une ambitieuse réflexion historiographique et méthodologique sur la comparaison qu'il est possible de mener entre l'esclavage romain et celui du Nouveau Monde. Nathalie Verpeaux changera radicalement de niveau d'analyse avec son étude de deux abbayes de femmes à Autun au Moyen Âge ; la comparaison de deux terrains très proches lui permet de mettre en valeur les apports du comparatisme à petite échelle grâce au dialogue des sources. Bernhard Struck présentera ensuite quelques résultats de sa thèse mettant en scène un triangle comparatif original : une comparaison des récits de voyage allemands en France et en Pologne vers 1800. Je défendrai pour ma part la légitimité et la pertinence du comparatisme en histoire culturelle dans un cadre métropolitain, à propos des monuments aux morts de la Première Guerre mondiale. Isabelle Flahault-Domergue abordera pour finir le terrain comparatiste particulier de « l'histoire des images », à partir duquel elle est amenée à considérer différents types de comparaisons. Après un moment de discussion, il reviendra enfin à Hartmut Kaelble de conclure nos travaux : à lui peut-être d'ordonner cette palette pour donner son véritable sens à notre matinée.

## BIBLIOGRAPHIE INDICATIVE

- H. AT SMA, A. BURG UIÈRE dir., *Marc Bloch aujourd'hui : histoire comparée et sciences sociales*, Paris, 1990.
- G. BERTHOUD, G. BUSINO, *La Comparaison en sciences humaines et sociales, Cahiers Vilfredo Pareto*, XXIV-72 (1986).
- M. BLOCH, « Pour une histoire comparée des sociétés européennes » (1928), dans *Mélanges historiques*, Paris, 1963, vol. 1, p. 16-40.
- F. BOESPFLUG, F. DUNAND dir., *Le Comparatisme en histoire des religions*, Paris, 1997.
- F. BOLL, A. PROST, J.-L. ROBERT dir., *L'Invention des syndicalismes : le syndicalisme en Europe occidentale à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, 1997.
- P. BOURDIEU, C. CHARLE, H. KAEUBLE, J. KOCKA, « Dialogue sur l'histoire comparée », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 106-107 (mars 1995), p. 102-104.
- P. BOUVIER, O. KOURCHID, *France-USA, les crises du travail et de la production*, Paris, 1988.
- R. BRUBACKER, *Citizenship and Nationhood in France and Germany*, Cambridge, 1992 (traduction française 1997).
- C. CHARLE dir., *Histoire sociale, histoire globale ?*, Paris, 1993.
- C. CHARLE, *Les Intellectuels en Europe au XIX<sup>e</sup> siècle. Essai d'histoire comparée*, Paris, 1996.
- C. CHARLE, *La Crise des sociétés impériales (1900-1940). Essai d'histoire sociale comparée de l'Allemagne, de la France et de la Grande-Bretagne*, Paris, 2001.
- M.-M. COMPÈRE, *L'Histoire de l'éducation en Europe. Essai comparatif sur la façon dont elle s'écrit*, Berne, 1995.
- S. COLLINI, J. W. BURROW, D. WINCH, *That Noble Science of Politics : a Study in Nineteenth-Century Intellectual History*, Cambridge, 1987.
- G. CROSSICK, H.-G. HAUPT, *The Petite Bourgeoisie in Europe*, Londres, 1996.
- M. DÉTIENNE, *Comparer l'incomparable*, Paris, 2000.
- É. DURKHEIM, *Les Règles de la méthode sociologique*, 1895, réédition Paris, 1981.
- J. H. ELLIOT, *National and Comparative History*, Oxford, 1991.
- M. ESPAGNE, « Sur les limites du comparatisme en histoire culturelle », *Genèses*, 17 (septembre 1994), p. 112-121.
- M. ESPAGNE, *Les Transferts culturels franco-allemands*, Paris, 1999.
- A. ETZONI, F. L. DUBOW dir., *Comparative Perspectives : Theories and Methods*, Boston, 1970.
- É. FRANÇOIS, *Nation und Emotion. Deutschland und Frankreich im Vergleich, 19. und 20. Jh*, Göttingen, 1995.
- M.-C. GRANJON, M. TREBITSCH dir., *Pour une histoire comparée des intellectuels*, Bruxelles, 1998.
- N. L. GREEN, « L'histoire comparative et le champ des études migratoires », *Annales ESC*, 6 (novembre-décembre 1990), p. 1335-1350.
- R. GREW, « The Case of Comparing Histories », *American Historical Review*, 85-4 (octobre 1980), p. 763-778.
- H.-G. HAUPT, J. KOCKA dir., *Geschichte und Vergleich, Ansätze und Ergebnisse international vergleichender Geschichtsschreibung*, Francfort, 1996.
- H. KAEUBLE, *Auf dem Weg zu einer europäischen Gesellschaft, 1880-1980*, Munich, 1987 (traduction française 1988).

- H. KAEUBLE, *Der historische Vergleich, eine Einführung zum 19. und 20. Jahrhundert*, Francfort, 1999.
- J. KOCKA dir., *Bürgertum im 19. Jh : Deutschland im europäischen Vergleich*, Göttingen, 1995 (traduction française 1996).
- S. KOTT, T. NADAU, « Pour une pratique de l'histoire sociale comparative, la France et l'Allemagne contemporaines », *Genèses*, 17 (septembre 1994), p. 103-111.
- A. MAYER, *La Persistence de l'Ancien Régime. L'Europe de 1848 à la Grande Guerre*, Paris, réédition 1991.
- M. MIDDELL, *Kulturtransfer und Vergleich*, Leipzig, 2000.
- J.-C. PASSERON, *Le Raisonnement sociologique*, Paris, 1991.
- H. PIRENNE, « De la méthode comparative en histoire », dans *Compte-rendu du V Congrès international des sciences historiques*, G. DES MAREZ, F.-L. GANSHOF éd., Bruxelles, 1923.
- F. SCHULTHEIS, « Comme par raison. Comparaison n'est pas toujours raison. Pour une critique sociologique de l'usage social de la comparaison interculturelle », *Droit et société*, 11-12 (1989), p. 219-243.
- H. SÉE, « Remarques sur l'application de la méthode comparative à l'histoire économique et sociale », *Revue de synthèse historique*, XXXVI (1923), p. 37-46.
- C. SEIGNOBOS, *Essai d'une histoire comparée des peuples de l'Europe*, Paris, 1938.
- F. SIMIAND, « Méthode historique et science sociale » (1903), réédité dans *Méthode historique et sciences sociales*, M. CEDRONIO éd., Paris, 1987, p. 113-169.
- T. SKOCPOL, M. SOMERS, « The Uses of Comparative History in Macrosocial Inquiry », *Comparative Studies in Society and History*, 2 (1980), p. 178-181.
- C. TILLY, *Big Structures, Large Processes, Huge Comparisons*, New York, 1984.
- M. WERNER, B. ZIMMERMANN dir., *Le genre humain*, 42 (2004), « De la comparaison à l'histoire croisée ».
- J. WINTER, J.-L. ROBERT dir., *Capital Cities at War, Paris, London, Berlin 1914-1919*, Cambridge, 1997.